



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4336

Approbation de l'évolution de la grille tarifaire de dédommagement forfaitaire des documents de la Bibliothèque municipale de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018
DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

**2018/4336 - APPROBATION DE L'EVOLUTION DE LA GRILLE
TARIFAIRE DE DEDOMMAGEMENT FORFAITAIRE DES
DOCUMENTS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE
LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par les délibérations n°2015/1213 en date du 9 juillet 2015 et n°2017/2772 en date du 27 mars 2017, vous avez approuvé la nouvelle tarification de la Bibliothèque Municipale.

Afin de mieux correspondre aux évolutions des prix des remplacements des documents qui doivent être retirés des collections (documents dégradés par un lecteur) ou qui ne sont pas rendus après leur emprunt, les catégories forfaitaires évoluent.

Il est donc proposé d'annuler et remplacer l'article 3.3 des délibérations citées ci-dessus, comme suit :

Catégorie 0 : 4 €

Revue hebdomadaire grand public

Catégorie 1 : 7 €

Livre de poche, manga ou équivalent

Revue mensuelle ou bimestrielle grand public

Mook, catégorie 1 : 7€

Charles

Portrait

The Good life

Usbek et Rica

Catégorie 2 : 12 €

Album enfants

Carte et plan

Bande dessinée enfant

Catégorie 3 : 16 €

Bande dessinée adulte
Guide de voyage
Revue spécialisée
Mook

Mook, catégorie 3 : 16 €

Alibi
Believer
Décapage
France culture magazine
Gibraltar
Ina global
La Boussole
La revue dessinée
L'éléphant
Muze
Noor
Parkett
Pulp
Schnock
Six mois
Vingt et un
We demain

Catégorie 4 : 20 €

Roman (sauf collection Pléiade), roman graphique
Essai
Documentaire (livre)
CD (disque compact audio)
Vinyle
Document contenant un CD
Partition

- Ajout de la catégorie « vinyle » suite à la constitution d'un fonds empruntable

Catégorie 5 : 35 €

Document contenant 2 CD ou 2 vinyles
Document contenant 1 ou 2 DVD
Document contenant 1 cédérom

- Ajout de la catégorie « vinyle » suite à la constitution d'un fonds empruntable

Catégorie 6 : 50 €

Document contenant de 3 à 5 CD ou de 3 à 5 vinyles

Catégorie 7 : valeur d'achat ou de rachat

Livre de plus de 50 euros (livres d'art type Mazenod, scientifiques type De Boeck,

collection Pléiade ...)
Catalogue d'exposition
Document contenant plus de 5 CD ou plus de 2 DVD
Matériel de lecture
Jeux / jouets
Instruments de musique
Estampes/photographies/livres d'artiste/œuvres d'art [valeur d'assurance de l'œuvre
ou frais de remise en état de l'encadrement]

Extension de la catégorie « valeur d'achat » pour les livres à tout livre d'une valeur de plus de 50 euros (70 € actuellement, uniquement pour les livres d'art) : trop d'ouvrages ne sont pas retournés, et indemnisés à la valeur de 20 € alors qu'ils ont une valeur très supérieure).

*Mention explicite de la catégorie « jeux » dans l'item « jouets » ajouté en mars 2017.
Ajout de la mention sur les œuvres de l'artothèque (remboursement prévu actuellement uniquement à l'article 75 du règlement de visite)*

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. L'évolution de la grille tarifaire de dédommagement forfaitaire des documents à la Bibliothèque Municipale est approuvée.
2. Le Maire est autorisé à signer ledit document et tous les autres documents afférents.
3. Les recettes seront inscrites sur les exercices en cours, sur les programmes SERVPUBLIC et CULTURECOM, opérations GEPUBLIC et COMINSBM, natures 70878, 70688, 7062, 7088, fonction 321.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER